

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MAGI. PIECHOCKI. FRANÇAIS. MACHADO. ZANNETTI-AGOSTI. MARCHETTI. SANDU. DAURELLE.

MM. SANTORO. BASTIEN. GILLANT. FELIKSAK. VIDILI. LAUNAY. DURANTE. GREINER.

Excusés : M. JACQUES (procuration à M. SANTORO).

-0-

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2019 n'appelle aucune observation, des élus présents.

M. GILLANT Cyprien est élu secrétaire de séance.

-0-

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R.123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est fixé par le Conseil Municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être inférieur à 8 et supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par la Maire.

Elle propose de fixer à 8 le nombre de membres.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Madame la Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS est élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Elle précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle, contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Madame la Maire rappelle qu'elle est Présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. Une seule liste de candidats a été présentée par les Conseillers Municipaux.

Mme Aline KOCKEISEN, Mme Véronique FRANÇAIS, Mme Marie-Josée MAGI et Mme Annick PIECHOCKI ont été proclamées membres du Conseil d'Administration.

-0-

Le Conseil Municipal arrête la liste et la composition des commissions municipales.

## Madame la Maire est Présidente de droit de toutes les commissions

<b>Commission de contrôle des listes électorales</b>	<b>1 Conseiller Municipal : Xavier LAUNAY</b> 1 délégué de l'administration 1 délégué du tribunal
<b>Commission d'appel d'offres</b>	<b>Présidente : Marie-Ange CHALLINE</b> 3 titulaires : Daniel BASTIEN, Robert SANTORO, Cyprien GILLANT 3 suppléants : Christian JACQUES, Philippe FELIKSAK, Xavier LAUNAY
<b>CCID (Commission Communale des Impôts Directs)</b>	<b>Présidente : Marie-Ange CHALLINE</b> <b>+ 6 commissaires + 6 suppléants (établir la liste en nombre double</b> : ils sont nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques) <b>Commissaires</b> : Aline MACHADO, Caroline DAURELLE, Annick PIECHOCKI, Xavier LAUNAY, Aline KOCKEISEN, Véronique FRANÇAIS <b>Suppléants</b> : Sylvie ZANNETTI-AGOSTI, Philippe FELIKSAK, Marie-Josée MAGI

<b>Finances</b>	<i>Rapporteur</i> : Robert SANTORO <b>Tout le Conseil Municipal</b>
<b>Personnel communal</b>	<i>Rapporteur</i> : Robert SANTORO - Maria-Manuela SANDU, Aline MACHADO
<b>Aménagement et sécurité</b>	<i>Rapporteur</i> : Cyprien GILLANT - Daniel BASTIEN, Xavier LAUNAY, Muriel MARCHETTI, David GREINER, Aline MACHADO
<b>Fêtes et cérémonies, culture</b>	<i>Rapporteur</i> : Véronique FRANCAIS <b>Tout le Conseil Municipal</b>
<b>Jeunesse, sports et citoyenneté</b>	<i>Rapporteur</i> : Véronique FRANCAIS - Sylvie ZANNETTI-AGOSTI, Aline MACHADO, Xavier DURANTE, Caroline DAURELLE
<b>Ecoles, social</b>	<i>Rapporteur</i> : Aline KOCKEISEN - Sylvie ZANNETTI-AGOSTI, Aline MACHADO, Annick PIECHOCKI
<b>Séniors</b>	<i>Rapporteur</i> : Aline KOCKEISEN - Annick PIECHOCKI, Véronique FRANCAIS, Aline MACHADO, David GREINER
<b>Travaux - Requalification</b>	<i>Rapporteur</i> : Daniel BASTIEN - Christian JACQUES, Philippe FELIKSAK, Cyprien GILLANT, Rémy VIDILI, Robert SANTORO
<b>Logements et bâtiments communaux</b>	<i>Rapporteur</i> : Daniel BASTIEN - Christian JACQUES, Philippe FELIKSAK, Xavier LAUNAY
<b>Information et communication</b>	<i>Rapporteur</i> : Cyprien GILLANT <b>+ Tous les adjoints</b>
<b>Cimetière - Patrimoine</b>	<i>Rapporteur</i> : GILLANT Cyprien - Philippe FELIKSAK, Daniel BASTIEN, Xavier DURANTE
<b>Artisans, Commerçants, Entreprises</b>	<i>Rapporteur</i> : Daniel BASTIEN -Véronique FRANCAIS, Aline MACHADO, Sylvie ZANNETTI-AGOSTI, Caroline DAURELLE, Robert SANTORO
<b>PLU-i / PLUi-H</b>	<i>Rapporteur</i> : Daniel BASTIEN - Xavier LAUNAY, Maria-Manuela SANDU

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Le Conseil Municipal désigne les délégués de la Commune aux différents syndicats.

## DELEGUES DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Communauté de Commune Orne Lorraine Confluence	<b>Mme CHALLINE. M. SANTORO</b>
Centre Communal d'Action Sociale	Le nombre doit être entre <b>8</b> et 16 membres (impérativement pair) puisque la moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par Madame la Maire. <b>Aline KOCKEISEN, Annick PIECHOCKI, Véronique FRANÇAIS et Marie-Josée MAGI.</b>
Syndicat Intercommunal Orne Aval Assainissement	Titulaire : Robert SANTORO Suppléant : Christian JACQUES
Syndicat Intercommunal Orne Aval Eau	Titulaire : Daniel BASTIEN Suppléant : Philippe FELIKSAK
AMOMFERLOR (Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine)	Titulaire : Cyprien GILLANT Suppléant : Xavier LAUNAY
Syndicat intercommunal de gestion forestière "ORNE-WOIGOT"	Titulaires : Daniel BASTIEN et Marie-Josée MAGI
SISCODELB	Titulaire : Robert SANTORO Suppléant : Xavier DURANTE
FOURRIERE DU JOLI BOIS	Titulaire : Xavier LAUNAY Suppléant : Sylvie ZANNETTI-AGOSTI
Collectif des Communes Minières	Titulaire : Marie-Ange CHALLINE Suppléant : Véronique FRANCAIS
Correspondant défense	Titulaire : Robert SANTORO Suppléant : Cyprien GILLANT
MMD 54 (Meurthe-et-Moselle Développement 54)	Titulaire : Daniel BASTIEN Suppléant : Marie-Ange CHALLINE
SPL Orne THD	Titulaire : Marie-Ange CHALLINE Suppléante : Xavier LAUNAY
SPL XDEMAT	Titulaire : Robert SANTORO

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le rapport d'activité 2019, de la Société Publique Locale IN-PACT GL.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Aussi, il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune, au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale ; Madame Marie-Ange CHALLINE est nommée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.